

3. Le français comme on le parle

4. LES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES PAYS FRANCOPHONES¹

► Au nord : le réseau OPALE

Du 20 au 22 novembre 2013 s'est tenu à Bruxelles le colloque annuel des membres du réseau des **Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE)**². Le colloque, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait pour thème « Pour un français convivial – S'approprier la langue ». Une quinzaine de conférenciers de tous horizons

se sont ainsi exprimés sur la demande et les exigences sociales de l'appropriation de la langue, le rapport entre la didactique et l'appropriation de la langue ou encore sur les expériences d'appropriation de la langue et leurs représentations.

¹ Chapitre réalisé à partir des contributions des membres du réseau Opale.

² http://www.reseau-francophone-opale.org/opale_accueil.html. Opale regroupe l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et le Conseil supérieur de la langue française du Québec, la Délégation à la langue française de Suisse romande, le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Délégation à la langue française et aux langues de France.

opale

Organismes francophones
de politique et d'aménagement linguistiques

Comme chaque année, en amont du colloque, les membres du réseau se sont réunis pour faire le bilan de leurs activités mais aussi enrichir leurs réflexions et leurs travaux.

Au Québec

Le bilan des réalisations dressé par le Secrétariat à la politique linguistique

Ce bilan illustre quelques orientations stratégiques fondamentales comme :

- le renforcement de la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public, y compris la francisation de l'Administration ;

- la documentation des connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec ;

- la mise en valeur de la politique linguistique québécoise et la célébration de la vitalité du français.

Les activités déployées à partir de ces orientations ont été très diverses :

- **Travaux d'analyse** ayant mené, le 5 décembre 2012, au dépôt du Projet de loi n° 14 (loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives). Les modifications proposées, notamment à la Charte de la langue française, consacraient le droit de vivre et de travailler en français. Ce projet de loi, qui n'a pas été adopté, portait sur l'emploi du français dans les entreprises, les établissements d'enseignement, les municipalités, les établissements de santé et de services sociaux, les services de garde, les ordres professionnels et l'administration. Il comportait aussi des mesures pour assurer une intégration réussie, en français, des personnes immigrantes.

- Remise, en novembre 2012, du **prix Georges-Émile-Lapalme** (la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec à une personne ayant contribué de façon exceptionnelle, par son engagement, par son œuvre ou par sa carrière, à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec) à M. Benoît Melançon, professeur, chercheur, éditeur aux Presses de l'Université de Montréal, auteur et blogueur et, en novembre 2013, à Paul Gérin-Lajoie, avocat, homme politique

et philanthrope au service de l'éducation, de la francophonie et de la langue française.

Les réalisations de l'Office québécois de la langue française

Parmi ces réalisations, on retient :

- La création d'une formation sur la rédaction épïcène et la féminisation lexicale, offerte aux employés de l'Administration, ainsi que la publication d'un article portant sur le sujet dans la revue *Langage et société*.

- **La participation au plan d'action gouvernemental** « Réussir ensemble en français » et à la « Stratégie commune d'intervention pour Montréal ». Le Programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information et des communications a permis à l'Office d'appuyer 199 entreprises (selon les données du 5 novembre 2013) en leur accordant une aide financière substantielle pour qu'elles remplacent des produits informatiques par leur équivalent en français, ou encore, pour qu'elles traduisent leur site Web, leur intranet ou leur documentation commerciale.

- L'élaboration du projet « Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises », mis en place au cours de l'année 2011-2012, en partenariat avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), qui a donné lieu à la publication, en France et au Québec, du guide « Bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises » et à la mise en ligne du site www.francaisautravail.org (cf. p. 470).

- **La constitution du projet « Outils numériques pour l'élaboration d'une stratégie linguistique d'entreprise »** portant sur la mise au point d'outils numériques visant à aider les entreprises françaises et québécoises qui souhaitent élaborer une stratégie linguistique.

- **L'organisation et l'animation de la dix-septième Francofête³**, célébration du français et de la francophonie 2013.

De plus, conformément à sa mission de suivi de la situation linguistique au Québec, l'Office a rendu public, entre 2011 et 2013, une série d'études réparties en quatre volets : Démolinguistique (septembre 2011) ; Langue d'accueil, de service et d'affichage et langues utilisées dans les activités sur Internet (juin 2012) ; Langue de travail (novembre 2012) ;

³ <http://www.francofete.qc.ca/pre/Accueil.aspx>

Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal (août 2013). À ce sujet, voir l'article consacré à l'immigration africaine d'origine francophone, p. 184.

La Commission de toponymie

C'est l'organisme public **responsable des noms de lieux du territoire québécois**. Sa mission est de s'assurer que le territoire du Québec est nommé avec justesse et qu'il met en valeur le visage français du Québec. Elle a pour mandat d'assurer l'inventaire, l'officialisation, la conservation et la diffusion des noms de lieux. Ses pouvoirs et ses devoirs sont inscrits dans la Charte de la langue française.

Le rayonnement de la Commission s'effectue d'abord au niveau local, par sa présence sur différentes tribunes et sa collaboration avec les municipalités, les communautés autochtones et les ministères et organismes du gouvernement. Parmi ses activités annuelles, mentionnons la remise à une municipalité d'un *Mérite du français* en toponymie, le dévoilement des toponymes *Coups de cœur* et la participation aux travaux de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs.

En 2012, pour célébrer son 100^e anniversaire, elle a organisé une exposition grand public, « Le nom de lieu, signature du temps et de l'espace », qui a été présentée dans différents musées de la ville de Québec en 2012 et 2013. Elle a également publié l'ouvrage « Parlers et Paysages du Québec – Randonnée à travers les mots d'ici », en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, sur les mots de la langue franco-québécoise qui expriment des réalités géographiques et sur les noms de lieux qui les contiennent.

Le rayonnement de la Commission est également **national**, grâce à sa participation annuelle aux activités de la Commission de toponymie du Canada. À l'**international**, outre sa présentation au 24^e Congrès international des sciences onomastiques (CISO) à Barcelone, en 2011, la Commission a participé activement aux 26^e (Vienne, 2011), 27^e (New York, 2012) et 28^e (New York, 2014) sessions du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG). En tant que secrétaire de la Division francophone du GENUNG, qui regroupe les experts de

la Francophonie, elle a mis sur pied un site Web (www.toponymiefrancophone.org/divfranco/genung.html) sur lequel on trouve une banque de noms de lieux du monde en usage chez les francophones, et elle publie annuellement un bulletin d'information destiné à la communauté toponymique francophone.

La Commission a présenté deux projets de résolutions qui ont été adoptés lors de la 10^e Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques, en 2012, à propos de la manière de définir le caractère patrimonial des noms de lieux et sur la pertinence de décourager l'attribution de toponymes à caractère commercial.

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF)

Il a mené des travaux de recherche qui ont conduit à plusieurs publications et notamment :

– Avis « **Redynamiser la politique linguistique du Québec**, mars 2013 » : c'est dans la foulée des travaux menés par le gouvernement du Québec pour proposer une nouvelle Charte de la langue française que le CSLF a entrepris de revisiter, lui aussi, l'esprit de cette loi. Dans un avis produit à l'intention de la ministre responsable, il a émis 27 recommandations. Ayant comme objectif de redynamiser la politique linguistique du Québec afin que le français soit et demeure la langue commune des Québécois, ces recommandations visent quatre domaines prioritaires d'action : le français, langue du travail, la francisation des immigrants et leur insertion sociale dans les réseaux francophones de travail et de la société civile, la maîtrise du français par tous les Québécois et l'exemplarité et le rôle moteur de l'Administration et du secteur public. Ces quatre priorités d'action sont depuis lors à la base de la programmation de recherche du CSLF.

– **Mémoire pour la consultation publique sur le projet de loi n° 14** : loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives. En plus de reprendre les grandes lignes de l'avis « Redynamiser la politique linguistique du Québec », ce mémoire fait ressortir des dispositions du projet de loi n°14 qui se démarquent de façon significative : le rôle administratif de la ministre, la reddition de comptes des collèges et des universités en matière

d'emploi et de qualité de la langue française, la langue des communications écrites de l'Administration, l'exigence relative au niveau de connaissance et de qualité de la langue des professionnels, l'extension de la francisation aux entreprises de 26 à 49 employés et les recours linguistiques des travailleurs qui n'ont pas de convention collective.

En plus de ses publications et de diverses activités menées afin de mettre en valeur la politique linguistique québécoise et de promouvoir l'usage et la bonne maîtrise de la langue française, le CSLF, pour réaliser sa mission d'information, a, entre autres, alimenté régulièrement son site Web, en y publiant par exemple dans l'onglet « Actualités linguistiques » des nouvelles sur la langue française et la francophonie, l'annonce d'événements d'intérêt pour les internautes et des résumés de diverses publications récentes. Il a également continué d'alimenter ses comptes dans les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et YouTube), activité lui permettant notamment d'augmenter sa visibilité auprès des jeunes adultes, de promouvoir ses actions et d'accroître l'achalandage sur son site Web. Enfin, comme il le fait annuellement pour souligner les réalisations exemplaires de personnes remarquables quant à leur contribution vis-à-vis de la langue et de la culture de l'Amérique française, le CSLF a décerné en 2013 l'Ordre des francophones d'Amérique, le Prix du 3-Juillet-1608 et le prix littéraire Émile-Ollivier. Il a aussi remis, comme chaque année, les prix Raymond-Charette et Jules-Fournier, qui visent à reconnaître la bonne maîtrise du français par les professionnels des médias.

En Suisse

Les activités menées par la **Délégation à la langue française** (DLF) ont été essentiellement artistiques. La 18^e édition de la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF), en mars 2013, a été résolument tournée vers la Suisse alémanique. La DLF a choisi d'observer la valeur du français lorsqu'il est mis en présence des autres langues car le thème commun de la fête de la francophonie élu pour 2013 était « Les valeurs du français ». La SLFF 2013 a connu le plus grand nombre

d'événements de son histoire. Pour la première fois, elle a dépassé la centaine de manifestations, réparties dans 12 cantons et 24 villes.

Une série de conférences « **Les accents des Suisses romands – Mythes et réalités** » ont également eu lieu à l'occasion d'une Journée d'étude, organisée le 16 mars 2013. Co-organisée, avec l'Université de Neuchâtel, à l'initiative de deux de ses linguistes, cette journée d'étude portait sur certaines particularités du français (des français) de Romandie. L'idée était que des scientifiques spécialistes du domaine présentent les résultats de leurs recherches d'une façon accessible à tous, afin de donner un aperçu des travaux menés sur les variétés de français parlées en Suisse romande.

En Belgique

Pour le **Service de la langue française** (SLF) et le **Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, les principaux axes de travail 2012-2013 ont été :

- la facilitation de l'accès à l'écrit par l'amélioration de la lisibilité des textes publics et par la préparation d'une rationalisation de l'orthographe (la Commission « Réformes » a finalisé, durant l'année 2013, deux notes portant respectivement sur l'accord du participe passé et sur la morphologie verbale).
- la mise en route des opérations de sensibilisation du public à l'égard de l'emploi de la langue française, dont la plus importante « La langue française en fête »⁴ s'est déroulée dans le cadre de la Semaine de la Francophonie. Le thème 2013 a été « Les mots s'envoient », portant sur les échanges épistolaires et les activités d'art postal dans les différentes écoles et associations.
- le déploiement d'opérations d'information par l'intermédiaire des publications⁵ et des sites administrés par la SLF⁶.

⁴ <http://www.lalanguefrancaiseenfete.be/>

⁵ Il s'agit des collections « Français & Sociétés » et « Guide » disponibles pour consultations sur <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1237>

⁶ www.languefrancaise.cfwb.be et www.lalanguefrancaiseenfete.be

En France

Le rôle de la DGLFLF

Conformément à l'article 2 de la Constitution qui dispose que « la langue de la République est le français », la **Délégation générale à la langue française et aux langues de France** (DGLFLF) joue un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l'emploi de la langue française dans la société et sa place dans le monde.

Dans la circulaire qu'il a adressée le 25 avril 2013 à l'ensemble des membres du gouvernement, le **Premier ministre** français a rappelé que **la langue française était au cœur du pacte républicain** et que son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, garantissait **un égal accès à l'information et au savoir**.

Par ailleurs, la Délégation générale est chargée de définir une politique de promotion et de valorisation de la pluralité linguistique interne, qui prend notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution aux termes

duquel « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Une impulsion forte a été donnée en 2013 à la politique des langues, plaçant la DGLFLF au cœur de la conduite de plusieurs chantiers nouveaux.

Recevoir une information et s'exprimer dans sa langue est un droit garanti par la loi, qui vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers. L'application de ce droit fait l'objet d'une vigilance constante : il en est rendu compte chaque année dans le rapport⁷ sur l'emploi du français que le gouvernement français remet au Parlement.

Les actions la DGLFLF

Dans le monde du travail

Il s'agit de repérer les bonnes pratiques dans l'usage du français et la valorisation du plurilinguisme. Sur la base de ce repérage, un guide des bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises⁸ a été mis au point dans le cadre d'une collaboration entre la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office québécois de la langue française. Ce document propose aux entreprises un ensemble pragmatique de recommandations visant à intégrer les questions linguistiques dans la vie courante des entreprises, à gérer les compétences linguistiques des salariés, à assurer une communication interne et externe adaptée ou encore à recourir aux outils modernes de traduction (cf. p. 470).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur

L'article 2 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche confère au « ministre chargé de l'usage de la langue française en France » un rôle clé dans la validation des exceptions à l'obligation d'emploi du français. Il devra en effet être tenu immédiatement informé de ces exceptions, de leur délai et de leur justification (cf. p. 374).

Dans le secteur de la publicité

Il constitue un autre secteur sensible. Aussi, l'Autorité de régulation professionnelle

Les Outre-mer dans la Francophonie

Présents sur trois océans, les Outre-mer français, riches de leur trois millions de citoyens, constituent des bases avancées dans les ensembles géopolitiques environnants, développant des interactions croissantes dans l'Atlantique Nord, le bassin caribéen et l'Amérique centrale, l'océan Indien et l'Afrique australe, et dans le Pacifique, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

« Têtes de pont » potentielles du rayonnement de la langue française, les Outre-mer partagent avec les pays de la francophonie du Sud des contextes socio-culturels souvent très comparables et donc une communauté d'intérêts qui se manifeste notamment dans les problématiques de développement culturel et engage à une circulation facilitée des expertises.

Exploiter la dimension océanique de la France en intégrant plus largement les Outre-mer aux actions et politiques de la Francophonie permettrait de favoriser l'échange de pratiques professionnelles et le partage d'expériences, de savoirs et de savoir-faire, notamment dans le domaine de la formation des acteurs culturels.

⁷ <http://www.dglf.culture.gouv.fr>

⁸ http://www.dglf.culture.gouv.fr/Bonnes_pratiques_linguistiques.pdf



de la publicité (ARPP) et la DGLFLF ont décidé de renouveler une étude conjointe sur l'usage de la langue française dans la publicité, afin de mieux connaître la situation dans ce domaine depuis un premier rapport publié en 2009.

Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse de la publicité diffusée, en France, au premier trimestre 2013, en affichage et radio, soit 3 962 publicités. La télévision n'a pas été prise en compte, car le contrôle des films au regard des textes juridiques et déontologiques est systématiquement effectué avant leur diffusion. L'ARPP a constaté un taux de non-conformité aux dispositions légales assez faible, d'environ 1 %, portant majoritairement sur une absence ou une erreur de traduction, et simultanément de nombreux exemples de créativité linguistique (jeux de mots, de sonorités, création de mots...).

Le ministère chargé de la culture agréé tous les trois ans un certain nombre d'associations pour qu'elles exercent une veille sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la

langue française et puissent se constituer partie civile dans les litiges relatifs à ce texte.

L'année 2013 a vu le renouvellement de l'agrément accordé à trois associations : l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Avenir de la langue française (ALF) et Défense de la langue française (DLF). Le ministère a souhaité élargir à une quatrième association le bénéfice de cet agrément – le Comité national français du Forum francophone des affaires (FFA) – afin de renforcer le contrôle de l'application des textes légaux dans les entreprises.

Dans le domaine de la diversité linguistique

La DGLFLF s'attache également à favoriser la diversité linguistique. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, comporte de ce point de vue une avancée notable, puisqu'elle prévoit une initiation dès le plus jeune âge à la diversité

linguistique, susceptible de prendre appui sur les langues parlées au sein des familles. Cette mesure conforte les nombreuses initiatives d'origine associative qui, avec le soutien de la DGLFLF, visent à sensibiliser les parents et les enfants à la diversité des langues et à développer l'exploitation des compétences linguistiques existant au sein des familles. Ces initiatives ont été mises en valeur dans le cadre du salon Expolangues, du 5 au 8 février 2014 à Paris.

Dans le secteur de la traduction

Un autre axe d'action prioritaire concerne la traduction, dont la DGLFLF s'attache à favoriser le développement dans tous les secteurs de la société, ainsi qu'à faire apparaître le rôle clé dans la circulation des œuvres et des idées en Europe et dans l'espace méditerranéen.

Prenant appui sur un état des lieux de la traduction en Méditerranée, soutenu par le ministère de la Culture, la DGLFLF a publié en novembre 2013 un bilan des flux de traduction entre le français et l'arabe, le turc et l'hébreu⁹. Par ailleurs, le soutien constant apporté à la Fabrique des traducteurs, mise en place par le Collège international des traducteurs littéraires (CITL) d'Arles pour contribuer à la formation et à la relève générationnelle au sein de cette profession, participe d'une politique qui a trouvé un écho au plan européen. En effet, le ministère de la Culture et de la Communication a pesé de tout son poids pour que la traduction soit **prise en compte dans le programme Europe créative**, qui fixe le cadre d'intervention de l'Union européenne dans le domaine de la culture et des médias pour la période 2014-2020. La traduction littéraire figure explicitement comme un des domaines susceptibles de bénéficier d'un soutien de la part de l'UE. Ainsi, la traduction de plus de 5 500 œuvres de fiction (roman, théâtre, poésie, littérature jeunesse...) sera cofinancée, permettant aux lecteurs d'apprécier des ouvrages dans leur langue maternelle.

Dans le secteur du numérique

Le numérique est un autre enjeu majeur pour le français et la diversité linguistique. Une forte priorité est donnée au secteur culturel. La sémantisation de la base Joconde,

gérée par le Service des musées de France, a ainsi permis la consultation et la navigation en plusieurs langues, dont quatre langues de France, de 300 000 notices illustrées figurant sur cette base¹⁰. Il s'agit là d'une avancée majeure dans la diffusion des données patrimoniales du ministère. JocondeLab a remporté le prix du meilleur projet Data Access lors des Data Intelligence Awards 2014, décernés le 27 mars 2014.

Enquêtes et journées d'étude

Les premiers résultats de l'**enquête Information et vie quotidienne (IVQ)** conduite en 2011 par l'INSEE avec, notamment, le soutien de la DGLFLF, ont été rendus publics en 2013. Cette enquête, qui prolonge l'enquête IVQ 2004, a pour but principal de mesurer les compétences des adultes à l'écrit, à l'oral et en calcul. Elle comporte aussi un ensemble de questions relatives à la pratique quotidienne des langues parlées en France, et à leur transmission. L'enquête montre notamment que, parmi les adultes de 16 à 65 ans, seulement 5 % rencontrent des difficultés en lecture de mots, mais 11 % en production de mots et 15 % en compréhension. L'enquête interroge aussi les pratiques de la transmission. 97 % des personnes de 15 à 65 ans parlent désormais le français dans le cadre familial et la transmission familiale des langues étrangères et des langues régionales est de plus en plus faible.

Ces observations sont d'intérêt majeur pour la politique en faveur de la maîtrise du français et de la valorisation du multilinguisme.

Enfin, fidèle à sa vocation d'ouvrir de nouveaux espaces de dialogue et de concertation entre les milieux institutionnels, académiques et scientifiques, la DGLFLF a organisé le 25 septembre 2013 au Musée de l'histoire de l'immigration, à Paris, une **journée d'étude et de réflexion « Migrer d'une langue à l'autre ? »** autour des langues de l'immigration et de leur apport au dialogue interculturel. Le large écho rencontré par cette manifestation fait présager l'organisation d'un rendez-vous annuel sur cette thématique.

L'ensemble de ces projets sont conduits dans un cadre interministériel, en associant de nombreux acteurs de la société civile. //

⁹ http://www.dgflff.culture.gouv.fr/publications/traduire_en_mediterranee.pdf

¹⁰ <http://jocondelab.iri-research.org/jocondelab>

► Les effets d'une politique linguistique

L'exemple de l'immigration d'origine africaine et la francophonie au Canada : un portrait général¹¹

L'immigration d'origine africaine est en croissance au Canada, au Québec en particulier. En raison notamment de la politique d'immigration québécoise qui favorise la sélection des immigrants ayant une connaissance du français, la part de l'immigration francophone, d'Afrique notamment, s'est en effet **accrue de façon significative au fil des ans**. L'objectif de cette étude de cas est de situer l'immigration africaine au Canada et au Québec en particulier dans la mouvance de

¹¹ Article rédigé par Jean-Pierre Corbeil et René Houle (Statistique Canada).

la croissance de l'immigration au Canada. En raison du fait que certains pays africains ont le français comme langue officielle ou font partie d'un espace d'influence francophone, nous chercherons également à brosser un portrait général des caractéristiques et des comportements linguistiques des immigrants d'origine africaine au Québec selon le pays ou le groupe de pays d'origine de ces immigrants.

Vue d'ensemble de l'immigration au Canada

Le Canada, une terre d'immigration

En 2011, parmi les pays du G8, le Canada comptait la plus forte proportion de population née à l'étranger (20,6 %), une part bien supérieure à celle de l'Allemagne (13,0 %), seconde terre d'immigration en importance parmi ces pays. L'immigration internationale constitue le principal moteur de croissance



Boucar Diouf, humoriste canadien d'origine sénégalaise.

de la population canadienne. Avec quelque 6,8 millions de personnes en 2011, la population immigrante du pays a connu une croissance de 24,4 % au cours de la dernière décennie, comparativement à 7,2 % pour la population née au pays. Il s'agit de taux de croissance similaires à ceux observés entre 1991 et 2001¹².

Provenance géographique des immigrants

Au cours des trente dernières années, la **provenance des pays sources d'immigration au Canada s'est modifiée considérablement**. Alors qu'en 1981 l'Europe était le continent de naissance de près de 67 % des immigrants venus s'établir au Canada, cette part s'établissait à 31 % en 2011. En contrepartie, la part des immigrants nés en Asie représentait 14 % en 1981, mais était de 45 % en 2011. Cette évolution de la part relative des pays d'immigration touche également l'Afrique puisque 2,6 % des immigrants au Canada étaient nés sur ce continent en 1981 alors que cette proportion se situait à 7,3 % en 2011.

La provenance géographique des immigrants venus s'établir au Canada est fort différente selon qu'on parle du Québec ou de l'ensemble des autres provinces et territoires du pays. Ainsi, alors que 48 % des immigrants à l'extérieur du Québec sont nés en Asie, c'est le cas de moins de 28 % de ceux résidant au Québec. De même, en 2011, près de 19 % des immigrants québécois étaient nés en Afrique comparativement à un peu plus de 5 % de ceux résidant dans les autres provinces et territoires. Notons qu'entre 1981 et 2011, la part des immigrants québécois nés en Afrique a triplé, passant de 6,3 % à près de 19 %.

Cette différence des pays d'origine des immigrants entre le Québec et le reste du Canada repose principalement sur des considérations d'ordre linguistique, le Québec étant, parmi les grandes provinces d'accueil des immigrants, la seule où le français est la langue officielle¹³. Suite aux différentes ententes en matière de sélection des immigrants intervenues entre Québec

et Ottawa depuis la fin des années 1960, la province accueille un nombre grandissant de ressortissants étrangers ayant le français comme langue maternelle ou capables de le parler. Dans la plupart des cas, ces immigrants viennent de pays où le français est soit langue officielle, soit langue nationale, soit langue d'usage courant.

Nous avons regroupé les immigrants de sorte à distinguer d'une part ceux provenant de pays où le français est une langue officielle de ceux provenant de pays dits proches de la Francophonie (Algérie, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Liban, Cambodge, Laos, Vietnam) et, d'autre part, parmi les autres immigrants, ceux dont la langue maternelle est une langue romane (espagnol, italien, portugais, roumain...)¹⁴. Le premier groupe comprend essentiellement les immigrants nés dans les quelque 32 pays et territoires dont le français est une langue officielle. Le second groupe comprend neuf « pays et territoires proches de la Francophonie », dont des pays du Maghreb et certains pays d'Asie du Sud-Est (ancienne colonie d'Indochine française). Un troisième groupe est composé d'immigrants des autres pays dont la langue maternelle¹⁵ est une langue romane.

On constate à la lecture du tableau ci-dessous que parmi l'ensemble des immigrants résidant au Québec au moment de l'ENM (Enquête nationale auprès des ménages) de 2011, 20,4 % sont originaires de pays où le français est une langue officielle, 19 % proviennent de pays dits « proches de la Francophonie » et, des autres pays, 21 % sont de langue maternelle romane. Dans l'ensemble des autres provinces et territoires du pays hors Québec, ces proportions sont de 1,5 %, 3,8 % et 10,2 % respectivement.

¹² Notons qu'entre 1981 et 1991, l'accroissement de la population immigrante au Canada avait été de 13 %, soit une proportion similaire à celle de la population native (12 %).

¹³ Au Canada, seul le Nouveau-Brunswick a le français et l'anglais comme langues officielles. Avec ses quelque 28 500 immigrants en 2011, cette province était cependant le lieu de résidence de seulement 4/10 de 1 % des immigrants du pays, comparativement à 14 % au Québec.

¹⁴ Nous tenons à remercier Richard Marcoux, professeur au département de sociologie de l'Université Laval, pour ses suggestions concernant cette classification.

¹⁵ La langue maternelle désigne, dans le recensement canadien, la langue apprise en premier lieu à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement.

► Proportion d'immigrants établis au Canada selon le pays de naissance, Québec et Canada hors Québec, 1981 et 2011

	Recensement de 1981			Enquête nationale auprès des ménages, 2011		
	Québec	Reste du Canada	Total	Québec	Reste du Canada	Total
Pays dont le français est langue officielle	15,5	1,6	3,5	20,4	1,5	4,2
Autres pays et territoires proches de la Francophonie	7,2	2,0	2,7	19,0	3,8	6,0
Immigrants de langues maternelles romanes	24,0	13,5	14,9	21,0	10,2	11,7
Autres immigrants	53,3	82,9	78,9	39,6	84,6	78,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Recensement de 1981 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Une comparaison des statistiques du recensement canadien de 1981 et celles de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011¹⁶ révèle que la part des pays et territoires dont le français est langue officielle au sein de la population immigrante du Québec est passée de 15,5 % à 20,4 % au cours de cette période. Quant à la part des immigrants nés dans l'un des pays dits proches de la Francophonie, leur part est passée de 7,2 % à 19 % alors que celle des immigrants de langue maternelle romane passait de 24 % à 21 %.

Cette évolution des pays sources d'immigration au Québec entre 1981 et 2011 se traduit également par une évolution du

portrait linguistique (langue maternelle) de la population immigrante récente, soit celle arrivée au pays au cours des cinq années précédant le recensement de 1981 et celle arrivée au pays entre 2006 et l'ENM de 2011 (voir le tableau ci-contre). Ainsi, la part de la population ayant déclaré l'anglais comme langue maternelle représentait 17,3 % des immigrants récents au recensement de 1981 alors qu'elle ne constituait que 4,5 % de la population immigrante récente en 2011. La part de la langue maternelle française a également diminué considérablement chez les immigrants récents au cours de cette période passant de 28,5 % en 1981 à 19,2 % en 2011. Le tableau ci-dessous révèle que c'est l'espagnol et l'arabe qui ont vu leur part s'accroître le plus au sein de la population immigrante récente, passant respectivement de 6,9 % à 13,6 % et de 5,4 % à 16,6 % entre 1981 et 2011.

¹⁶ Bien que les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 soient de bonne qualité, il s'agit d'une grande enquête nationale et non d'un recensement. La comparabilité de ces données avec celles des recensements antérieurs doit donc tenir compte de cette particularité. Pour plus d'information à ce sujet, le lecteur est invité à consulter le site internet de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

► Langue maternelle des immigrants récents lors du recensement de 1981 et lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Québec.

Langue maternelle	Période d'immigration	
	1976-1981	2006-2011
Français	28,5	19,2
Anglais	17,3	4,5
Espagnol	6,9	13,6
Arabe	5,4	16,6
Vietnamien	5,1	0,6
Italien	3,3	0,2
Portugais	3,3	1,7
Cambodgien (et Khmer)	2,6	0,2
Roumain	0,7	3,4
Autres	26,9	40,0
Total	100	100

Sources : Recensement de la population de 1981 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

On notera par ailleurs que, au moment du recensement de 1981, 67 % de la population immigrante récente au Québec déclarait pouvoir soutenir une conversation en français. Lors de l'ENM de 2011, cette proportion se situait à près de 81 %. En revanche, même si en 1981 près de 28 % des immigrants récents avaient déclaré pouvoir parler le français et l'anglais, cette proportion se situait à 42 % en 2011.

Portrait linguistique de l'immigration africaine

Maroc, Algérie, Égypte, Tunisie et République démocratique du Congo : les principaux pays africains d'immigration au Québec

Parmi les quelque 492 000 immigrants d'origine africaine dénombrés au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, 181 000 (ou 36,8 %) résidaient

au Québec. Sans surprise, on constate à la lecture de la carte ci-dessous que les immigrants en provenance des pays de l'Afrique francophone, soit ceux où le français est une langue officielle, ou ceux en provenance de pays dits « proches de la Francophonie », sont beaucoup plus susceptibles de s'être établis au Québec que dans le reste du Canada.

La carte met bien en relief le caractère différencié de l'immigration africaine au Canada selon la langue prédominante, entre le français et l'anglais, des différents pays d'origine de ces immigrants. Les grands pays africains d'immigration au Québec sont le **Maroc**, l'**Algérie**, l'**Égypte**, la **Tunisie** et la **République démocratique du Congo**. Les immigrants originaires de ces cinq pays constituaient plus de 70 % de l'ensemble des immigrants africains établis au Québec au moment de l'Enquête



Les réponses à ces questions révèlent que parmi les quelque 45 000 immigrants au Québec originaires de pays africains dont le français est langue officielle, 80 % d'entre eux ont déclaré parler principalement le français à la maison en 2011 alors que 7,7 % ont déclaré parler principalement une autre langue que le français ou l'anglais, mais parler tout de même régulièrement le français comme langue secondaire à la maison. Parmi les quelque 105 000 originaires de pays dits proches de la Francophonie (**Mauritanie, Algérie, Maroc et Tunisie**), ces proportions sont de 67,8 % et 19,5 % respectivement, l'arabe étant plus susceptible d'être parlé le plus souvent à la maison. Du côté des immigrants africains ayant pour langue maternelle l'une des langues romanes, 57,5 % d'entre eux ont déclaré avoir le français comme principale langue d'usage au foyer alors que 10,5 % déclaraient le parler régulièrement comme seconde langue.

Les statistiques portant sur l'utilisation des langues à la maison chez les immigrants africains de l'espace francophone et des espaces dits d'influence francophone varient bien entendu d'un pays à l'autre. Bien que

l'espace ne nous permette pas de fournir ici les statistiques propres à chaque pays, mentionnons cependant le cas des pays dits proches de la Francophonie. L'utilisation du français à la maison varie passablement selon qu'on est originaire de la Mauritanie ou du Maroc. Ainsi, les immigrants originaires du Maroc ont déclaré parler principalement le français à la maison dans une proportion de 63,6 % en 2011 alors que chez ceux originaires de Mauritanie, cette proportion est de 53,8 %. Quant à ceux originaires de l'Algérie et de Tunisie, ces proportions étaient de 73,2 % et de 61,6 % respectivement.

Ces proportions contrastent fortement avec celles des immigrants provenant des **autres pays africains** (autres que ceux de l'espace francophone et de l'espace d'influence francophone), chez qui l'utilisation du français à la maison est beaucoup moins fréquente. Un peu plus du tiers d'entre eux y parlaient principalement le français alors que près d'un autre tiers déclarait y parler principalement l'anglais. Ces diverses proportions sont également fort différentes dans le reste du Canada puisque l'anglais y est beaucoup plus présent, voire très majoritaire dans la plupart des cas.

► Langues parlées à la maison chez les immigrants d'origine africaine, Québec et Canada hors Québec, 2011

Québec					
Langue(s) parlée (s) à la maison	Pays dont le français est langue officielle	Autres pays proches de la Francophonie	Langues romanes	Autres immigrants	Total
Principalement le français	80,0	67,8	57,5	36,1	65,7
Principalement l'anglais	4,2	2,0	17,5	32,0	7,5
Principalement une autre langue	14,5	29,6	22,1	29,6	25,8
Avec le français régulièrement	7,7	19,5	10,5	6,4	14,3
Avec l'anglais régulièrement	0,3	0,2	2,5	6,6	1,3
Autres combinaisons	1,3	0,6	2,8	2,2	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nombre	45 375	105 350	1 105	29 295	18 1125

La présence du français au travail

Depuis 2001, le Canada pose une question à deux volets sur les langues utilisées au travail. Le libellé du volet a de cette question est « Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle **le plus souvent** ? » et celui du volet b est « Cette personne utilisait-elle régulièrement d'autres langues dans cet emploi ? ».

Contrairement aux statistiques portant sur les langues parlées à la maison au Québec, où on observe chez les immigrants des proportions appréciables qui déclarent y parler l'une ou l'autre des langues tierces (c'est-à-dire autre que le français ou l'anglais), celles sur les langues utilisées au travail rendent plutôt compte d'une polarisation de l'utilisation des langues de travail entre le français et l'anglais. Les mentions de l'une ou l'autre des langues tierces comme principale

langue de travail au Québec n'ont en effet été déclarées que par 3 % des immigrants lors de l'ENM de 2011¹⁷.

Le degré d'utilisation du français au travail au Québec par les immigrants d'origine africaine varie selon le pays d'origine. Comme dans le cas de la carte page 188, la carte page 192 montre que ce sont chez les ressortissants des pays de l'espace dit francophone africain que l'utilisation du français en milieu de travail est le plus répandue. La carte rend ainsi compte du fait que les immigrants de l'Algérie, de la Mauritanie, de la Guinée, du Sénégal, de la République centrafricaine,

¹⁷ Mentionnons que cette proportion est beaucoup plus élevée (43 %) chez les immigrants récents, soit ceux arrivés au Canada entre 2006 et l'ENM de 2011. Au fur et à mesure que se prolonge la durée de séjour au Québec, cette proportion diminue considérablement et le français ou l'anglais deviennent alors les principales langues de travail, selon le pays d'origine ainsi que le type et le lieu de travail de ces immigrants.

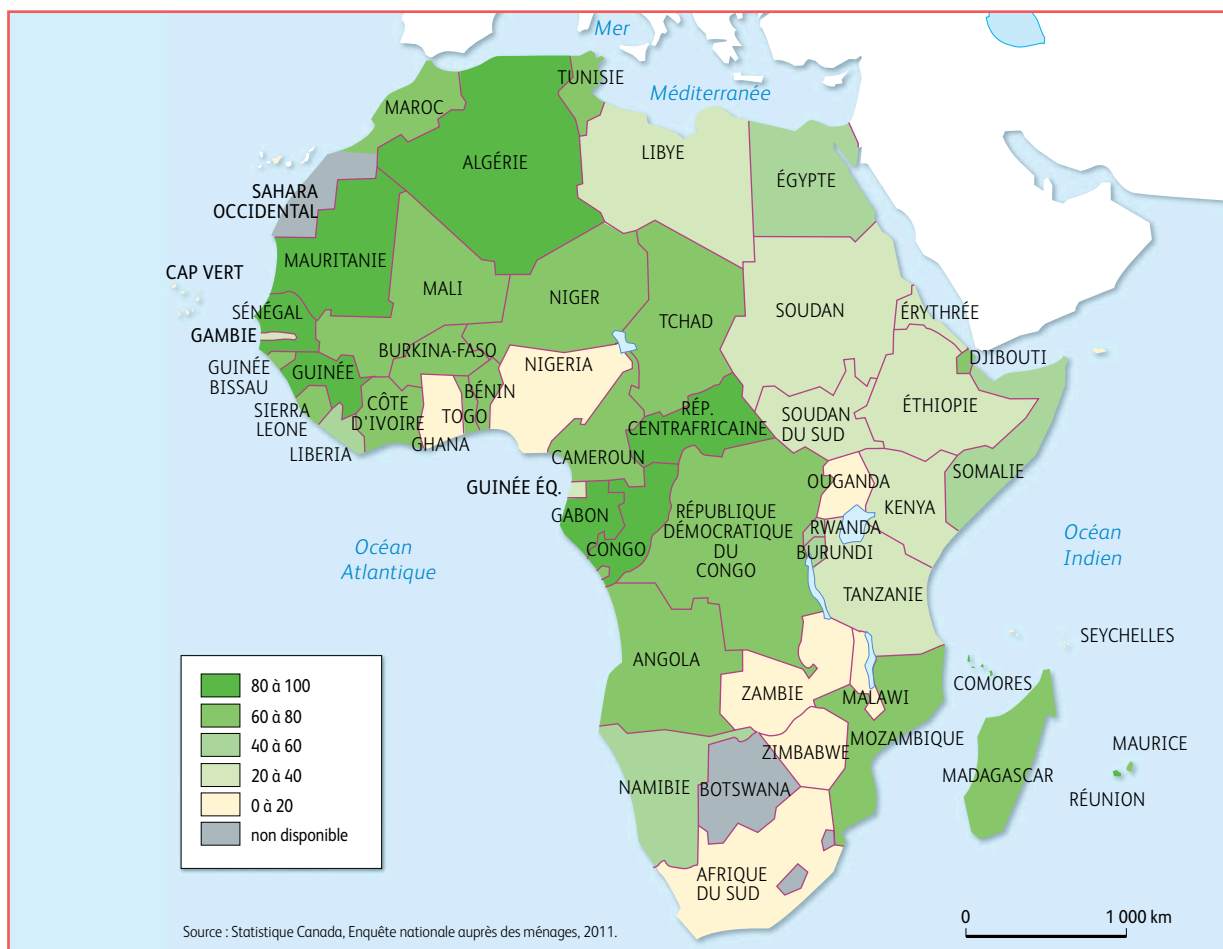
Canada hors Québec				
Pays dont le français est langue officielle	Autres pays proches de la Francophonie	Langues romanes	Autres immigrants	Total
44,0	24,0	2,0	0,9	6,1
34,3	44,1	74,0	69,4	64,9
18,0	28,2	23,9	29,4	28,2
3,8	5,8	0,1	0,2	0,8
4,1	6,9	10,9	14,4	13,0
3,6	3,7	0,1	0,3	0,8
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
30 545	13 540	3 730	263 085	310 900



du Congo et du Gabon déclarent utiliser principalement le français au travail dans une proportion de 80 % ou plus. Cette proportion se situe entre 60 % et 79,9 % chez les travailleurs immigrants originaires de la plupart des autres pays de l'espace francophone ou d'influence francophone, à l'exception de ceux de la Guinée équatoriale chez qui le degré d'utilisation prédominante du français au travail se situe plutôt entre 40 % et 59,9 %. Chez les immigrants originaires de la

plupart des autres pays africains, le degré d'utilisation prédominante du français au travail est inférieur à 40 %, à l'exception de ceux originaires de l'Angola (560 immigrants en 2011) et du Mozambique (145 immigrants) chez qui la proportion d'utilisation prédominante du français est supérieure ou égale à 60 % et de ceux de l'Égypte (17 830 en 2011), de la Somalie (390) et de la Namibie (40) où elle se situe entre 40 % et 60 %.

Pourcentage des immigrants africains vivant au Québec qui utilisent principalement le français au travail selon le pays de naissance



L'immigration d'origine africaine contribue de façon importante à l'espace francophone du Canada, au Québec en particulier. En raison de sa croissance importante au cours des récentes décennies, les immigrants africains originaires des pays de l'espace francophone et ceux dits de l'espace d'influence francophone

participent à la francophonie québécoise et canadienne. Non seulement sont-ils plus susceptibles de s'établir au Québec plutôt que dans le reste du Canada, mais ils contribuent également à la présence du français tant dans la sphère privée (à la maison) que dans la sphère publique (par exemple, au travail). //

► Actualité des pays du Sud : l'exemple du Gabon

Au ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, une **Direction de la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique** a été créée au sein de la Direction générale de la Francophonie, depuis mars 2013.

Au titre de ses attributions, elle est notamment chargée :

- d'assurer la promotion de la langue française au plan national et de suivre le renforcement de l'usage de la langue française dans les institutions internationales et les grandes manifestations ;
- de suivre l'évolution de la pratique de la langue française au Gabon ;
- de contribuer à la mise en œuvre des programmes de la Francophonie en matière de renforcement des capacités des enseignants de français ;
- d'assurer, en collaboration avec les autres administrations compétentes, la promotion des langues nationales gabonaises ;
- d'assurer et accompagner la production nationale ainsi que l'insertion des produits culturels dans les circuits de diffusion et de commercialisation ;
- de veiller à l'insertion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique dans l'usage des TIC ;
- de suivre la mise en application de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ;
- de suivre, en collaboration avec les autres administrations et services compétents,

les travaux de l'OMC en matière de biens et services culturels.

En ce qui concerne spécifiquement la langue française, les premières réflexions de cette nouvelle Direction portent sur l'élaboration d'une stratégie de promotion du français, dans le contexte particulier du Gabon. En effet, **le français occupe une place singulière dans ce pays d'Afrique centrale, car il est non seulement langue officielle, langue de l'administration et de l'enseignement mais semble devenir aussi la langue de la cellule familiale** (cf. p. 105).

Quelques lignes directrices se dégagent, comme la nécessité de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté liée par la langue française dans un pays où le français est seule langue de communication¹⁸, et mettre en lumière les enjeux actuels du français et son rôle dans la société gabonaise.

La réflexion devra évidemment prendre en compte, au-delà de la spécificité gabonaise, les engagements pris par la XIV^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage qui s'est tenue à Kinshasa (République démocratique du Congo) du 12 au 14 octobre 2012 et qui a adopté la Politique intégrée de promotion de la langue française¹⁹. //

¹⁸ Les linguistes dénombrent une quarantaine de groupes ethnolinguistiques au Gabon.

¹⁹ Texte intégral téléchargeable sur : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/brochure_politique_integree_langue_francaise.pdf